

REGLEMENT ANNÉE 2023

Relatif à l'octroi d'une aide financière pour un récupérateur d'eaux pluviales

Article 1 : description de l'aide financière

La commune de Challes-les-Eaux s'engage à encourager les habitants à économiser l'eau en facilitant l'équipement de récupérateur d'eau.

Pour ce faire, elle propose une aide financière de 30% du montant de l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales hors sol. Le montant de l'aide n'excédera pas 40 € maximum par demande.

Article 2 : Personnes concernées

Cette aide est versée, dans la limite d'une aide par logement, aux particuliers propriétaires, locataires ou logés à titre gratuit dans la limite d'une par foyer pour une période de trois ans.

Article 3 Equipement concerné

L'aide financière porte sur le prix d'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales hors sol neuf, hors main d'œuvre et accessoires, acquis après le 9 mars 2023. Elle est attribuée pour les contenants d'une capacité supérieure ou égale à 500 litres et inférieure ou égale à 1000 litres.

L'équipement choisi est destiné à un usage de l'eau en extérieur exclusivement pour de l'arrosage et devra être étanche pour éviter la prolifération des moustiques.

Article 4 demande et pièces justificatives

La demande d'aide et le présent règlement sont disponibles en mairie (heures d'ouverture) ou sur le site internet de la commune.

La demande d'aide doit être complétée avec les pièces justificatives suivantes :

- Copie de la facture (pas de ticket de caisse) au nom, prénom et adresse du bénéficiaire avec le volume de la cuve
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Relevé d'identité bancaire au nom de demandeur
- Validation du présent règlement

Article 5 : versement de l'aide financière

L'aide financière sera attribuée pour toutes demandes conformes au présent règlement.

J'ai pris connaissance du règlement et le valide,

Date :

Signature

REGLEMENT ANNÉE 2023

Relatif à l'octroi d'une aide financière pour un récupérateur d'eaux pluviales

Article 1 : description de l'aide financière

La commune de Challes-les-Eaux s'engage à encourager les habitants à économiser l'eau en facilitant l'équipement de récupérateur d'eau.

Pour ce faire, elle propose une aide financière de 30% du montant de l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales hors sol. Le montant de l'aide n'excédera pas 40 € maximum par demande.

Article 2 : Personnes concernées

Cette aide est versée, dans la limite d'une aide par logement, aux particuliers propriétaires, locataires ou logés à titre gratuit dans la limite d'une par foyer pour une période de trois ans.

Article 3 Equipement concerné

L'aide financière porte sur le prix d'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales hors sol neuf, hors main d'œuvre et accessoires, acquis après le 9 mars 2023. Elle est attribuée pour les contenants d'une capacité supérieure ou égale à 500 litres et inférieure ou égale à 1000 litres.

L'équipement choisi est destiné à un usage de l'eau en extérieur exclusivement pour de l'arrosage et devra être étanche pour éviter la prolifération des moustiques.

Article 4 demande et pièces justificatives

La demande d'aide et le présent règlement sont disponibles en mairie (heures d'ouverture) ou sur le site internet de la commune.

La demande d'aide doit être complétée avec les pièces justificatives suivantes :

- Copie de la facture (pas de ticket de caisse) au nom, prénom et adresse du bénéficiaire avec le volume de la cuve
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Relevé d'identité bancaire au nom de demandeur
- Validation du présent règlement

Article 5 : versement de l'aide financière

L'aide financière sera attribuée pour toutes demandes conformes au présent règlement.

J'ai pris connaissance du règlement et le valide,

Date :

Signature

Faites un geste pour l'environnement...

Cette année la municipalité donne un coup de pouce à la planète en encourageant les Challésiens à s'équiper de récupérateur d'eau de pluie.

1 COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom :
Prénom :
Adresse :

Téléphone :
Nombre de personnes composant la famille

2 CUVE DE RÉCUPÉRATION

Type :
Marque / capacité :
Prix :

3 EMPLACEMENT DE LA CUVE

Adresse

4 ACHAT

Date :
Lieu :
Capacité :
Prix :
Aide de 30% du montant du prix d'achat (40€ maximum)

Contrat d'engagement

Je m'engage à utiliser cette cuve à l'adresse mentionnée ci-dessus, conformément aux recommandations préconisées par la Commune.

Fait à _____ le _____

Lu et approuvé _____

BON POUR PAIEMENT :

Faites un geste pour l'environnement...

Cette année la municipalité donne un coup de pouce à la planète en encourageant les Challésiens à s'équiper de récupérateur d'eau de pluie.

1 COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom :
Prénom :
Adresse :

Téléphone :
Nombre de personnes composant la famille

2 CUVE DE RÉCUPÉRATION

Type :
Marque / capacité :
Prix :

3 EMPLACEMENT DE LA CUVE

Adresse

4 ACHAT

Date :
Lieu :
Capacité :
Prix :
Aide de 30% du montant du prix d'achat (40€ maximum)

Contrat d'engagement

Je m'engage à utiliser cette cuve à l'adresse mentionnée ci-dessus, conformément aux recommandations préconisées par la Commune.

Fait à _____ le _____

Lu et approuvé _____

BON POUR PAIEMENT :